

Dates de convocation et affichage : 30/08/2014 - Nombre de conseillers en exercice : 15

Sont convoqués : Mireille MORNAY - Jean-Claude GAILLARD – Hervé TOURNIER - Michel GAILLARD - Sébastien CHORRIER COLLET - Patricia GIROUD – Violaine VARVAT — Isabelle TEIL –Thierry PARMENTIER – Thierry DUFOUR– Marc TOURNIER - Yves BAYLE – Christine DUBUJET – Chloé BAYARD – Annick HOMBERT.

Nombre de conseillers présents : 14 - Secrétaire de séance : Annick HOMBERT - Est excusé : Jean-Claude Gaillard

1. APPROBATION COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2014

Mme le Maire demande à tous les membres du conseil municipal de se prononcer sur le compte-rendu du dernier conseil. Sans aucune remarque, le compte-rendu est approuvé en séance.

2. EXTENSION ET MISE AUX NORMES DE LA STATION D'EPURATION DE COURMANGOUX-ROISSIAT

Madame le Maire rappelle le choix du bureau d'études Profil Etudes de Chambéry à la réunion du Conseil Municipal du 25 juillet 2014 et informe que, pour ce projet de réhabilitation du lagunage de Courmangoux-Roissiat, la collectivité est susceptible de bénéficier d'aides du Conseil Général de l'Ain et de l'Agence de l'Eau selon les modalités d'intervention du Plan Départemental de l'Eau et du programme d'action « Sauvons l'Eau ! 2013-2018 ».

M. Chorrier Collet Sébastien, conseiller municipal en charge de l'assainissement, explique les différentes solutions pour ces travaux, ainsi que leur montant estimé, suite à différentes rencontres sur place en sa présence, celle de Profil Etudes, ainsi que celle de la Police de l'Eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

Valide la totalité de l'opération « **Extension et mise aux normes de la station d'épuration de Courmangoux-Roissiat** » (descriptif technique, lieu d'implantation des ouvrages, périmètre de l'étude...),

Valide le montant de l'opération soit 452 000 € HT et les modalités financières de cette dernière,

Valide l'engagement de la Collectivité à mener à terme cette opération,

Sollicite les aides du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau pour cette opération,

Donne son accord sur la déclaration au titre de la Loi sur l'Eau,

Autorise, pour cette opération « **Extension et mise aux normes de la station d'épuration de Courmangoux-Roissiat** » le Département à percevoir l'aide attribuée pour cette opération, par l'Agence de l'Eau, pour le compte de la Commune de COURMANGOUX (Ain) et à la lui reverser.

Demande l'autorisation au Conseil Général de l'Ain et à l'Agence de l'Eau de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées.

3. MARCHE ASSAINISSEMENT CHEVIGNAT

Mme le Maire informe le conseil de la fin du chantier d'assainissement avec l'entreprise EGTP. Le procès-verbal de réception a été signé sur place le jeudi 28 août 2014.

Des travaux prévus au marché n'ont pas été réalisés et d'autres ont été nécessaires au vu de l'état de notre réseau sans que cela nécessite d'avenant.

4. REFECTON DU RESEAU DE L'EAU DE SOURCE DU MONT MYON A CHEVIGNAT

Lors des travaux d'assainissement, il a été demandé à l'entreprise EGTP de remettre en service le réseau d'eau de source du Mont Myon de la rue du Mont Myon vers l'impasse des Tilleuls, jusqu'au lavoir de la Salle Piquet.

Dans le cadre de sa délégation de signature consentie par le Conseil Municipal (article L 2122-22 DU CGCT), Mme le Maire informe de l'acceptation du devis relatif à la réfection de l'ancien réseau d'eau de source du Mont Myon au Hameau de Chevignat, pour un montant de 2 881.85 € HT soit 3 458.22 € TTC (Décision n° D_1408_01 du 22/8/2014).

5. DELIBERATION POUR REPARTITION BUDGETAIRE DES SUBVENTIONS DE L'AGENCE DE L'EAU ET DU CONSEIL GENERAL :

Mme le Maire rappelle que dans le cadre des subventions allouées par le Conseil Général de l'Ain et l'Agence de l'Eau pour les travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement situés à Chevignat, une demande de versement d'acomptes a été sollicitée auprès de ces administrations.

Ainsi, parallèlement aux mandatements des travaux, pris pour moitié sur le budget principal et l'autre moitié sur le budget assainissement, Mme le Maire propose que l'encaissement des subventions soit effectué dans cette même logique 50% budget principal et 50% budget assainissement.

Ainsi après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accorde cette répartition.

6. ESCALIER MUNICIPAL ET REPARATION PONT DE LA VERJONNIERE

Mme le Maire rappelle que dans le garage communal, l'employé communal accède à l'étage par une échelle. Des devis ont été demandés pour la fourniture et la pose d'un escalier.

Après réception de 4 devis, c'est l'entreprise Serrurerie Métallerie du Suran qui est la moins chère pour la somme de 3000€ HT.

Un devis lui a également été demandé pour la réparation du garde-corps du pont de la Verjonnière pour un montant de 185€ HT, accepté le 22/08/2014, et qui sera pris en charge par la Communauté de Communes de Treffort en Revermont.

Dans le cadre de sa délégation de signature consentie par le Conseil Municipal (article L 2122-22 DU CGCT), Mme le Maire informe de l'acceptation du devis relatif à la fourniture et la pose de l'escalier du garage municipal pour un montant de 3 000.00 € HT soit 3 600.00 € TTC (Décision n° D_1409_01 du 01.09.2014).

7. COURRIER DE M. CHARASSE

Mme le Maire informe le conseil municipal de la réception le 4 août dernier d'une lettre recommandée de M. Cédric CHARASSE, gérant du restaurant le Candi à Roissiat.

Celui-ci demande qu'on effectue le plus rapidement possible des travaux dans l'établissement communal :

- Isolation et remplacement des huisseries dans la petite salle de restaurant
- Remplacement de la porte d'entrée de la grande salle du restaurant
- Aménagement du sous-sol en séparant la cuve à fuel de la chaudière.

La commune a sollicité le SIEA et HELIANTHE en mai 2014 pour obtenir des informations sur l'état actuel du bâtiment (300 m²) afin d'orienter la réflexion future sur sa rénovation (100 m²).

Le rapport fait état des travaux suivants à prévoir :

- Isolation des murs par l'extérieur :	6 130 €
- Isolation de la toiture :	4 080 €
- Isolation du plancher bas :	6 120 €
- Remplacement des menuiseries :	18 000 €
- Installation d'une chaudière à granulés ou pompe à chaleur 15 kW :	15 000 €
<u>TOTAL :</u>	<u>49 330 €</u>

Des aides financières peuvent être obtenues par le FISAC à hauteur de 30% des travaux d'investissement. Mme le Maire sollicite le conseil municipal pour lui accorder l'autorisation de demander les subventions correspondant à ce chiffrage.

Ainsi après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne l'autorisation pour les demandes de subventions. Il conviendra très rapidement d'obtenir d'autres avis sur l'ensemble des travaux et de demander des devis aux entreprises. Un échéancier des travaux pourra ainsi être établi en accord avec le gérant.

Par ailleurs, il convient de lui rappeler que le riverain à l'arrière du restaurant se plaint du bruit des 2 chambres froides.

8. DEMANDE DE SUBVENTION DE LA TREFFORTINE

Mme le Maire rappelle la demande de l'association Centre de Loisirs de Treffort-Cuisiat pour une aide financière exceptionnelle. Comme déjà évoqué en conseil municipal le 25 juillet dernier, le courrier de la Treffortine réceptionné le 18 août dernier, mentionne la somme arrêtée en réunion, à savoir 539€.

Ainsi après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accorde cette subvention.

9. DÉLIBÉRATION POUR MODIFICATION PORTANT SUR L'ALINÉA 3 DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise en séance du 28 mars 2014, portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal et notamment l'alinéa 3 de ladite délibération, libellé ainsi : « .De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Madame le Maire précise que le Conseil Municipal fixe librement le montant maximum des marchés pouvant faire l'objet de décisions du Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

- FIXE à 20 000 € le montant maximum des marchés que pourraient prendre le Maire au titre de la présente délégation qui lui est consentie par le Conseil Municipal.

10. APPROBATION DU RAPPORT D'ASSAINISSEMENT 2013

Mme le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal qu'un rapport d'assainissement de la commune doit être présenté pour approbation.

M. Chorrier Collet explique l'état des lagunages, de notre réseau d'assainissement, et le coût prélevé aux habitants. Celui-ci étant très bas par rapport aux autres communes, il préconise d'en rediscuter à la prochaine réunion, sachant que les travaux effectués et ceux à venir, devront être autofinancés par cette taxe.

Ainsi après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité ce rapport.

11. QUESTIONS DIVERSES

- A. DEVIS POSE BORDURES A ROISSIAT : Devis trop élevé. Une autre solution devra être trouvée.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE EQUIPE DE REINSERTION : Comme depuis plusieurs années, le CFPPA des Sardières propose, en partenariat avec le centre pénitencier de Bourg en Bresse, de mettre à disposition une équipe de personnes en semi-liberté, accompagnée d'un professionnel multiservices des métiers du bâtiment. Une rencontre a lieu avec M. Thierry DEBRAY formateur, le 10 septembre à 18h.

La pose de bordures à Roissiat et l'isolation du sous-sol du Candi seront proposés.

MATERIEL DE REFORME DU CONSEIL GENERAL : pas de suite car il n'y a pas de faucheuse d'accotement.

- B. REUNION MUTUALISATION DES MOYENS ET DES MATERIELS PAR LA CCTER : Chloé Bayard fait état de la 1^{ère} réunion de travail portant sur le recensement de ce qui pourrait être mutualisé. Chaque responsable de commission communale devra compléter le tableau préparé par Chloé qui transmettra à la CCTER. Un premier bilan de ce projet sera présenté en novembre 2014.
- C. AMBROISIE : un nouveau champ de soja chemin de la Verjonnière, a été répertorié comme totalement envahi par l'ambroisie. Chloé Bayard référente, ira à la rencontre des propriétaires et locataires pour les sensibiliser à la destruction de cette plante allergisante. Le même problème a été constaté dans un champ de tournesol en bordure de la RD 52 et proche de Verjon.
- D. VENTE HANGAR AGRICOLE DE CHEVIGNAT : le propriétaire propose à la vente son terrain de 1116 m² avec un bâtiment (hangar) de 100 m². Son estimation devra être comparée à celle des Domaines.
- E. ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX RECEVANT DU PUBLIC AVANT LE 1^{er} JANVIER 2015 : Un état des lieux a été fait en octobre 2010 par la Sté Diag Access de St Etienne du Bois. Afin de mettre en place les dispositions obligatoires, un rendez-vous a été programmé le 12 septembre 2014 à 8h30 à la mairie de Courmangoux avec ce même cabinet d'études.
- F. COMITE DE SUIVI DES CARRIERES DE ROISSIAT : Cette commission prévue initialement le lundi 13 octobre est avancée avec une visite de la carrière le samedi 27 septembre 2014 à 9h avec tout le conseil municipal. Cette information tient lieu de convocation.
Les membres de cette commission sont désignés en séance :
M. MORNAY - J.C. GAILLARD – M. GAILLARD – P. GIROUD – S. CHORRIER COLLET – T. PARMENTIER – T. DUFOUR – M. TOURNIER – A. HOMBERT.
Il convient de nommer un représentant de l'association des sentiers pédestres : M. H Chevat.
- G. COMMISSION FLEURISSEMENT : Mme le Maire propose aux membres de la commission d'organiser une réunion suivie d'un apéritif dînatoire avec tous les bénévoles, l'employé municipal, et un professionnel du fleurissement durable. Un point sur le fleurissement 2014 sera établi avec un projet pour 2015.
- H. REPAS CCAS ET MUNICIPALITE LE 12 OCTOBRE 2014 : il aura lieu à la salle des fêtes. Des devis devront être demandés au Candi et à l'auberge du Mont Myon. Il convient de demander à Jo Garlet s'il est libre pour l'animation. Le CCAS se réunira le 22 septembre pour entériner les décisions et envoyer les invitations.
- I. RAPPEL DES 20 ANS DE LA CCTER LE SAMEDI 25 OCTOBRE 2014 A TREFFORT CUISIAT

12. Prochaine réunion le VENDREDI 17 OCTOBRE 2014 à 20 h